

Assemblée générale de la Société des Carabiniers de Lausanne

7 mars 2018 à 20.00 h. au restaurant du stand de Vernand

A l'ouverture de la 193^e Assemblée générale ordinaire, le président a souhaité la bienvenue aux 51 personnes présentes et a relevé la présence de la présidente d'honneur, Marie-Hélène Miauton, et des membres d'honneur, Hedwig Gautschi, Liliane Tissot, Louis-Robert Pilet et Pierre-André Haas. Vingt personnes se sont excusées, retenues par leurs obligations professionnelles ou par la maladie. Trois membres de la Société sont décédés en 2017, Denis Burger, Hervé Steiner et Marcel Dubuis. L'effectif de la Société a de nouveau sensiblement augmenté puisqu'il approche des 260 membres.

Après l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2017, les objets statutaires ont été traités avec célérité. Dans son rapport, le président a souligné que plusieurs membres se dévouent dans des organisations faïtières à l'échelle régionale, cantonale et fédérale. Au niveau sportif, les membres de la Société ont été une fois de plus très actifs dans toutes les disciplines. La plupart des résultats ayant déjà été publiés dans notre Journal ou sur le site internet, il s'est contenté de rappeler les succès récoltés par les membres de la section Pistolet. Il a conclu en adressant ses félicitations aux tireuses et tireurs concernés, ainsi que ses remerciements à tous ceux qui ont permis d'organiser nos manifestations.

A la suite de la démission en cours d'année du trésorier nommé en mars 2017, la secrétaire, Claire Friedli, également trésorière de l'USTL, a été chargée de tenir la comptabilité de l'année 2017. L'exercice boucle avec un bénéfice de l'ordre de 1'000 francs. Elle a proposé, sans rencontrer d'opposition, de continuer à percevoir un montant supplémentaire de 5 francs auprès des tireurs licenciés afin de contribuer au financement du magazine TirSuisse.

Après la lecture du rapport de la commission de contrôle des comptes et la présentation du budget 2018, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité tous les rapports présentés. Seul un membre a relevé que les liquidités étaient trop élevées et qu'il faudrait les employer pour les activités de tir.

L'Assemblée a pris note de plusieurs démissions au sein de la Direction. A part la secrétaire, tous les postes ont pu être repourvus. Ont été élus par acclamations, Hedwig Gautschi nouvelle présidente, Marinette Coupy trésorière et Sven Hofer responsable des exercices fédéraux, remplaçant Max Gamper. Alexandre Medawar s'est proposé pour assurer une fonction à la section fusil. Yves Logean, responsable de l'Ecole de tir pistolet, quitte la Direction et devient à sa demande membre adjoint. François Barrat, directeur des tirs au pistolet et Michaël Witschi, responsable PAC, ont été réélus. En outre, le président sortant a accepté de conserver temporairement la fonction de directeur des tirs à 300m. En conclusion de ce chapitre, la présidente d'honneur a relevé les mérites des membres sortants de la Direction et souhaité bon vent aux nouveaux venus.

Les activités sportives de l'année 2018 ont ensuite été brièvement évoquées par les responsables de discipline.

Au point 10 de l'ordre du jour, il y avait deux propositions individuelles à traiter. Aude Nerfin et Ilya Bregenzer ont présenté un projet de formation de jeunes tireurs et d'école de tir fusil à réaliser dans les plus brefs délais. Tout en reconnaissant le bien-fondé de la proposition, l'Assemblée a suivi l'avis de la Direction proposant d'approfondir le sujet dans le cadre d'une commission. La proposition de Yves Logean demandant de réformer en profondeur la Société et son fonctionnement a ensuite été lue par François Barrat. L'Assemblée a, là aussi, suivi l'avis de la Direction consistant à étudier l'opportunité de telles mesures avant de proposer des changements. Une commission devra être créée dans ce but.

Avant de terminer en remerciant les participants pour leur présence et leur attention soutenue malgré la longueur inhabituelle de l'Assemblée, le président a apporté des informations au sujet de quelques nouveautés concernant le tir sportif.

Un compte-rendu plus détaillé se trouvera dans la première édition du journal "Le Carabinier".